



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 128746

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la réduction programmée, dans le cadre de la loi de finances pour 2012, des moyens alloués aux centres éducatifs fermés (CEF). En effet, ces établissements, créés en 2002, répondent au besoin d'encadrement permanent des mineurs à risque en assurant une mission éducative essentielle. Or, dans la loi de finances pour 2012, il est prévu une réduction de 27 à 24 du nombre d'équivalents temps plein employés par ces structures, ce qui risque de fortement dégrader le service éducatif rendu. Cette réduction du nombre du personnel encadrant semble paradoxale puisqu'elle intervient au moment où ces structures sont plébiscitées comme étant une réponse efficace et adaptée au problème de la récidive des mineurs délinquants. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre en vue de continuer à assurer l'accueil et l'éducation des jeunes multirécidivistes, notamment en étudiant la possibilité de revenir sur les suppressions de postes dans ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128746

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1487

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)